

Communauté de Communes
du Comté de Grimont

COMPTE-RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 30 octobre 2001

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni mardi 30 octobre 2001 à 20 heures 30 Salle des Fêtes à Saint-Lothain sous la présidence de Monsieur Yves-Marie LEHMANN.

Étaient présents : Yves-Marie LEHMANN (Président), Alain GUYOT, Emile ETIEVANT, Yves DECOTE (Vice-Présidents), Jean-Claude CHARONDIÈRE, Laurent THIERY, Christian SOMMER, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, René COURTOIS, Alain ROMANET, Paul ROY, Jacques BULABOIS, Jocelyne BONNIVARD, Gilbert BULABOIS, Jean-Paul CHOULOT, Dominique BONNET, Jacques LHOMME, Gérard BULLE, Marie-Pascale VASSET, Maryse LAMY, Philippe NOIR, Michel VIEILLE, Marie-Ange NICOULIN, Danièle CARDON, Claude BONNOT, Noël FOURNIER, Michel BONTEMPS.

Assistait à titre consultatif : Jean- François GAILLARD (Conseiller Général) et Jean-Claude COLLIN (Conseiller Régional).

Étaient excusés : Gabriel PARIS, Maurice MIDOL, Sébastien RISPAL, Colette PIERRE, Cyril BINET, Gérard BOUDIER, Françoise BERTHIER, Robert PENETRA,, Jean-Jacques DE VETTOR, Véronique LAMBERT, Pierre GROSSET, Danièle MARCHI, Jean SONNET, Fabrice LOMBARD.

Secrétaire de séance : Jean-Louis DUFOUR

★★★★★

Monsieur Emile ETIEVANT, 2^{ème} Vice-Président, souhaite la bienvenue à l'assemblée de la Salle des Fêtes de Saint-Lothain et donne la parole à Monsieur Yves-Marie LEHMANN, Président, qui déclare la séance ouverte.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président rend compte au Conseil Communautaire des opérations réalisées par délégation du Conseil Communautaire, à savoir 5 opérations :

- 1) Virement de 5 000 F de l'article 020 "dépenses imprévues" à l'article 6611 "intérêts des emprunts" pour paiement des frais de tirage de la ligne de trésorerie,
- 2) Virement de 5 215 F de l'article 020 "dépenses imprévues" à l'article 2188 "autres immobilisations" pour achat d'une débroussailleuse (service sentiers),
- 3) Virement de 13 500 F de l'article 020 "dépenses imprévues" à l'article 2115 "terrains bâtis" pour les frais de notaires de l'acquisition de l'usine agro-alimentaire,
- 4) Signature d'un constat de conversion avec la Société GERMOND pour le service photocopieurs,
- 5) Réalisation d'un emprunt de 605 000 F auprès de la Caisse d'Epargne pour paiement de la construction de la pépinière mécanique.

1 / **Le procès verbal de la séance du 29 juin 2001** est adopté à l'unanimité, sans observation.

2 / Sentiers de randonnée : demande de subvention au Conseil Général

- Actuellement, 173 km soit 16 circuits pédestres et / ou VTT sont aménagés sur le territoire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont.

Une plaquette présentant différents itinéraires (cf exemplaire ci-joint) a été réalisée et distribuée sur le stand de la foire du Jura en octobre dernier.

Afin d'obtenir des aides, le conseil communautaire décide de demander le classement des itinéraires de randonnées pédestres et / ou VTT dans le cadre du CODERANDO.

La création d'un COLORANDO sera proposée au Conseil Communautaire prochainement.

Il décide également de demander une subvention au Conseil Général concernant les frais d'aménagement, d'entretien des sentiers ainsi que l'édition d'un topo-guide pour les années 2001 et 2002. Le coût de ces travaux s'élève à ~ 60 000 F.

La question se pose de savoir si les brochures et guide doivent être remis gracieusement ou non aux demandeurs.

L'assemblée délègue au bureau la réalisation du dossier à fournir au Conseil Général pour la demande de subvention.

- La commission étudie actuellement un projet de parcours santé. Le Président invite les Maires des communes intéressées à se manifester auprès de Monsieur Yves DECOTE.

3 / Avenant aux travaux de la pépinière mécanique

Afin de limiter les coûts de fonctionnement des réseaux électrique et téléphonique, l'assemblée décide d'effectuer des travaux supplémentaires de raccordement depuis la pépinière mécanique jusqu'au bâtiment principal de la pépinière d'entreprises par un avenant sur le lot 9 : électricité pour un montant 14 800 F HT, ce qui porte le marché à 55 705,50 F HT.

4 / Décision modificative : délibération 49 du 29 juin 2001

Suite à une erreur de frappe, le conseil communautaire modifie la délibération 49 du 29 juin 2001 portant sur l'adoption du compte administratif et l'affectation du résultat pour préciser que l'excédent d'exploitation réalisé en 2000 sur le budget principal s'élève à **428 996,69F** (et non à 428 966,69 F).

5 / Décision modificative : délibération 26 du 27 avril 2001

Suite à une inversion de chiffre, l'assemblée décide de modifier la délibération 26 du 27 avril 2001 portant sur les recettes et les dépenses liées à la partie de bâtiment administratif sise dans le bâtiment agro-alimentaire pour rectifier les articles suivants :

- **Article 16412 : 683 500 F** (au lieu de 638 500 F)
- **Article 2115 : 683 500 F** (au lieu de 638 500 F)

6 / Indemnité de conseil au receveur

Le conseil communautaire décide d'accorder une indemnité de gestion à Monsieur le Receveur au taux de 100 %.

7 / Financement définitif zone "Au Velours"

L'assemblée approuve le financement définitif concernant la viabilisation de la zone "Au Velours" et décide de régler le solde au SIDEC pour 27 924,80 F dont les crédits ont été inscrits au BP 2001.

8 / Elargissement de la Communauté de Communes et notamment droits d'entrée

Les statuts de la Communauté de Communes du Comté de Grimont prévoient en l'article 12 la perception d'une "dotation de solidarité financière".

Par ailleurs, aucune disposition financière n'est prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales.

La question du mode de calcul de cette dotation et de son montant se posent attendu que plusieurs communes ont demandé leur adhésion à la Communauté de Communes du Comté de Grimont.

A ce jour, ont délibéré :

- Le Chateley, en novembre 1999 (problème de discontinuité de territoire qui n'a pas permis l'adhésion jusqu'à maintenant) puis en octobre 2001 (précision le 12 novembre),
- Barretaine, le 9 juillet 2001,
- Vaux-Sur-Poligny, le 4 septembre 2001, Chausseuans, le 11 septembre 2001,
- Plasne, le 16 octobre 2001,
- Montholier, le 11 octobre 2001,
- Biefmorin, le 19 octobre 2001,
- Oussières, le 19 octobre 2001,
- Villers-Les-Bois, le 25 octobre 2001.

Pour fixer le montant de la dotation attendue, il est proposé de tenir compte du réalisé en 1999, 2000 et prévisionnel 2001 :

Dépenses d'investissement des 2 budgets constatées aux C.A.	1999	2000	2001 (prévisionnel)
Remboursement capital emprunt	10 061	69 092	188 400
Frais d'études	114 665	201 293	164 000
Acquisitions corporelles	1 100 145	691 509	15 000
Travaux d'équipement	1 086 529	2 238 000	3 775 113
TOTAL DEPENSES	2 311 400	3 199 894	4 142 513
Recettes d'investissement déductibles			
Subventions	31 752	1371 158	1 152 422
Emprunts	630 442	1 930 420	2 554 703
Remboursement TVA			32 084
TOTAL RECETTES	662 194	3 301 578	3 739 214
Assiette de la dotation pour participation solidaire	1 649 206	- 101 684	403 299
Soit sur les 3 exercices	1 950 821		

Le tableau ci-dessus fait apparaître une dépense par habitant, sur la base de la population des communes adhérentes et des communes candidates de **186,46 F par habitant** (1 950 821 F / 10 462 hab.).

A l'inverse, si le calcul est établi sur la base des seules communes adhérentes et qui ont donc assuré le financement par la fiscalité de leurs habitants notamment, la dépense est de **260 F par habitant** (1 950 821 F / 7 490 hab. ~ 260 F).

Le bureau communautaire a proposé le 2 octobre 2001 de retenir un montant de 17 € ou 111,51 f arrondi à 110 F par habitant qui représentait un point d'équilibre entre différentes solutions de calcul, d'assiette et de comparaison avec des situations antérieures.

La commission des finances a fait la même proposition qui était majoritaire après avoir examiné la proposition de Monsieur Noël FOURNIER à 18 €.

Le débat se construit autour de nombreuses interventions et notamment d'une contre proposition de Monsieur Jean-Louis DUFOUR qui propose successivement :

- De moduler la contribution des communes en fonction de leurs bases fiscales,
- De retenir comme nombre d'habitants celui de 7 490 et non celui de 10 462,
- De différer la décision après une réelle réflexion de commission et de bureau en réunion à partir d'une note récapitulative des différentes propositions et non pas de prendre une décision hâtive et non fondée.

Il exprime également le souhait d'améliorer les conditions de travail tant des élus que des services en étalant davantage dans le temps les réunions plutôt que de les grouper à l'approche des séances du conseil communautaire et s'inquiète du fonctionnement après l'adhésion des communes candidates.

Monsieur Gilbert BULABOIS demande aux conseillers présents de retenir un montant raisonnable au risque de bloquer l'élargissement, ce que traduit le Président par la question : le montant de 17 € est-il ou non acceptable ?

Monsieur Alain GUYOT affirme la volonté majoritaire des élus de ne pas retenir le montant maximum de 260 F par habitant.

Monsieur Noël FOURNIER propose de réaffirmer avant toute chose le principe du droit d'entrée et rappelle que la fiscalité est une recette de fonctionnement qui ne peut à ce titre être retenue pour base de calcul.

Le Président rappelle l'urgence à délibérer sur cette question attendu que les communes adhérentes devront se prononcer avant le 31 décembre sur les candidatures pour effet au 1^{er} janvier 2002. Il réaffirme le principe de l'égalité de traitement entre les communes créatrices de la Communauté de Communes du Comté de Grimont et celles qui la rejoindront après 4 années de fonctionnement.

Au terme du débat, différents votes ont lieu sur :

- La proposition de vote à bulletins secrets de Monsieur Jean-Louis DUFOUR : 2 voix pour et 1 abstention = rejet,
- La répartition modulée au nombre d'habitants : 1 voix contre et 2 abstentions = approuvée,
- Le renvoi de la question à une date ultérieure : 5 voix pour et 3 abstentions = rejet,
- Le montant de 17 € par habitant : 3 voix contre et 4 abstentions = approbation à la majorité.

Le conseil communautaire informera les candidats du montant de la dotation demandée ainsi que du coût réel supporté par les adhérents actuels.

9 / Contrat de location d'un local dans la pépinière d'entreprises

L'assemblée donne son accord pour la location d'un atelier technique à la SARL Le Moulin de Vaux à compter du 1^{er} novembre 2001, prix de location 2 160 F HT par mois soit 18 F le m².

10 / Régime indemnitaire : additif à la délibération n° 82 du 8 novembre 2000

Le Conseil Communautaire autorise l'attribution d'heures supplémentaires à l'animateur des pépinières d'entreprises dans les mêmes conditions que les autres personnels de la Communauté de Communes du Comté de Grimont.

11 / Autorisation d'émission de titre à la ville de Poligny

L'assemblée décide l'émission de titre auprès de la ville de Poligny pour un montant de 4 054,50 F en remboursement d'un loyer perçu pour la location de la pépinière agro-alimentaire - période courant du 13 au 31 décembre 2000.

12 / Adhésion à l'ADELE

Le conseil communautaire décide par 26 voix pour et 1 contre le renouvellement de l'adhésion à l'ADELE (Association pour le Développement Local en Franche-Comté) par tacite reconduction. La cotisation pour l'année 2001-2002 s'élève à 500 F. Il désigne le Président pour représenter la Communauté de Communes du Comté de Grimont au sein de l'association.

13 / Facturation de frais aux Communautés de Communes du Comté du Pays (Foire du Jura)

La Communauté de Communes du Comté de Grimont a participé avec les Communautés de Communes du Val de la Cuisance et du Pays de Salins à la Foire du Jura en octobre 2001 avec un stand collectif pour le Pays du Haut Revermont. Elle a pris à sa charge tous les frais relatifs à cette participation en tant que porteur de l'opération.

L'assemblée autorise le Président à répartir ces frais à raison d'un tiers par Communautés de Communes du Pays du Haut Revermont.

14 / Composition du Conseil de Développement

Le Président rappelle l'obligation légale de créer un Conseil de Développement, organe appelé à émettre des avis sur la charte et le diagnostic de territoire dans le cadre du Pays du Haut Revermont. Il liste la composition de ce Conseil établie de concert entre les 3 communautés de communes.

L'assemblée valide à l'unanimité cette composition et décide, suite à une demande de Monsieur Pierre GROSSET, que seront inclus des membres extérieurs dans les différentes commissions de travail comme l'ALCG.

15 / Contrat Régional de Développement (CRD) : changement de projet et reconnaissance d'intérêt de Pays

Le Président rappelle à l'assemblée le contenu des actions du CRD déposé auprès du Conseil Régional en mars 2001, à savoir :

- La réhabilitation des anciennes faïenceries de Salins-Les-Bains,
- L'étude de faisabilité d'une médiathèque à Arbois,
- La construction d'un pôle de communication à Poligny (1^{ère} phase),
- La réalisation d'un circuit des saveurs et des savoir-faires présenté par l'Association du Triangle d'Or à Mouchard.

Le Comité Directeur du Pays avait en son temps donné un avis favorable sur ces projets proposés par les collectivités maître d'ouvrage.

Par délibération ultérieure, le conseil municipal de Poligny a demandé à la Communauté de Communes du Comté de Grimont de modifier l'action à inscrire au CRD: remplacement du pôle de communication par le complexe sportif (le projet porte sur la réalisation de stades de football, de rugby ainsi que de pistes et ateliers d'athlétisme).

Le Comité Directeur du Pays a donné un avis favorable. Le Président invite donc l'assemblée à modifier le contenu du CRD en ce sens. Le Conseil Régional doit prochainement statuer sur le CRD (signature et financement). Il invite également le Conseil Communautaire à reconnaître expressément que les 4 projets présentés sont d'intérêt de Pays.

Différentes contributions sont faites au débat, et notamment :

- Monsieur Jean-Louis DUFOR pour qui l'action complexe sportif devrait relever d'une maîtrise d'ouvrage communautaire, attendu que les statuts prévoient la réalisation d'équipements sportifs. Il souhaite également savoir si la dimension des installations permettra l'accueil de publics des communes voisines.
- Monsieur Noël FOURNIER qui dénonce le manque d'intérêt communautaire du projet et interroge sur la suite de ce dossier en cas de nouvelles élections municipales polinoises.
- Monsieur le Président répond que si ce projet est actuellement porté, par la commune de Poligny, cette situation peut évoluer dans l'avenir. Il avoue également sa confiance dans l'avenir pour la réalisation des projets.
- Monsieur Dominique BONNET exprime pour sa part qu'une utilisation intercommunale n'est pas exclue, à l'instar de celle du COSEC. Monsieur Noël FOURNIER dément l'utilisation intercommunale du COSEC.

Le projet de CRD est modifié conformément à la demande de Poligny après vote : 18 pour, 1 contre et 8 abstentions.

Quant à la reconnaissance de l'intérêt des projets pour le Pays du Haut Revermont, les votes sont les suivants :

- Pour les 3 projets de Salins-Les-Bains, Arbois et Mouchard : l'unanimité,
- Pour le projet Polinois : 20 pour, 1 contre et 6 abstentions.

16 / Mise en œuvre du recouvrement frais pour étude du Pays : participation définitive

Une étude préalable à la préparation de la charte de Pays a été confiée par le Comité Directeur du Pays du Haut Revermont au cabinet ACEIF de Dole pour un montant de 200 265,32 F HT.

Toutes subventions déduites, il reste un autofinancement de 47 917 F à la charge des communes faisant partie du périmètre du Pays du Haut Revermont (soit 23 155 habitants), ce qui représente un coût de **2,0694 F par habitant**.

Soit par collectivité :

	Nombre d'habitants	Participation étude
Communauté de Communes du Val de la Cuisance	6 645	13 751 F
Communauté de Communes du Pays de Salins	6 384	13 211 F
Communauté de Communes du Comté de Grimont	7 528	15 578 F
13 autres communes du canton de Poligny	2 460	5 091 F
2 communes du canton de Sellières	138	286 F
TOTAL	23 155	47 917 F

Le conseil communautaire autorise la Communauté de Communes du Comté de Grimont à collecter les contributions auprès des Communautés de Communes du Val de la Cuisance et du Pays de Salins. Il décide de prendre en charge sa part (15 578 F) ainsi que la part des 13 communes du canton de Poligny (5 091 F) et des 2 communes du canton de Sellières (286 F) soit un total de 20 955 F TTC à charge de la Communauté de Communes du Comté de Grimont.

17 / Aménagement 1^{er} étage pépinière tertiaire

L'assemblée donne son accord pour lancer les travaux d'aménagement du 1^{er} étage de la pépinière tertiaire (4 bureaux, coin sanitaire et kichnette) pour un coût estimatif de 150 000 F à imputer sur le crédit ouvert correspondant à la dépense du projet de construction d'un atelier relais (article 23138-90 du budget annexe).

Il décide également de demander des subventions auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Développement Rural et du Conseil Général.

18 / Procédure de lotissement sur zone industrielle

Monsieur Alain GUYOT, Vice-Président délégué rappelle l'obligation de lancer une procédure de lotissement industriel afin de pouvoir vendre les parcelles.

Après discussion et notamment intervention de Monsieur Jean-Louis DUFOUR quant à la réalisation de cette étude par la Direction Départementale de l'Equipement ou par un cabinet privé : le Conseil Communautaire retient l'offre du cabinet NATURA pour réaliser le dossier administratif (dépense 16 325,40 F TTC) avec financement éventuel dans le cadre du 1% paysager.

19 / Dossier 1 % paysager

L'assemblée décide de retenir 2 actions au titre du 1% paysager pour l'intérêt communautaire :

1) Action charte de zone d'activités :

Dépenses HT	235 000 F
1% paysager : 50 % de 150 000 F	75 000 F
Conseil Général 30 %	70 500 F
Autofinancement	89 500 F

2) Action aire d'arrêt sur RN 83 Poligny et RIS

Dépenses HT	140 000 F
1 % paysager 50 %	70 000 F
Conseil Général 30 %	42 000 F
Autofinancement	38 000 F

20 / Questions et informations diverses

➤ **Projet d'aménagement de la fromagerie de Tourmont pour l'accueil touristique**

Monsieur Yves DECOTE informe l'assemblée que ce projet est reporté du fait de la Coopérative Fromagère.

L'aide de 50 % au titre du 1% paysager sera donc perdu (délai 30 novembre 2001).

La commission environnement va réfléchir à d'autres appuis et financement possible ainsi qu'à la non concurrence avec les coopératives fromagères des communes candidates à adhésion à la Communauté de Communes du Comté de Grimont à savoir Plasne et Oussières sur lesquelles existent des chalets fromagers.

La commission est également invitée à réfléchir à ce dossier dans le cadre de la route du Comté.

➤ **Exercice du droit de préemption sur la zone UY**

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour car la ville de Poligny doit prendre une nouvelle délibération.

➤ **Cession de terrain industriel**

Le compromis de vente ne nous ayant pas été remis par le notaire, cette question sera à l'ordre du jour d'une nouvelle séance.

➤ **OPAH**

Monsieur Alain GUYOT informe l'assemblée que la convention a été signée par les 5 partenaires et qu'elle est revenue du contrôle de légalité. Dès à présent, les aides peuvent être débloquées.

➤ **Extension de compétences**

Monsieur Michel VIEILLE souhaite connaître l'état d'avancement de la démarche extension de compétences.

Cette question est différée pour examen par le Conseil Communautaire élargi.

➤ **Projets en cours et réserve foncière**

Monsieur Jean-Louis DUFOUR interroge le Président sur les projets en cours et exprime son souhait de constituer une réserve foncière communautaire.

Monsieur le Président, en réponse, partage l'idée de l'intérêt pour la Communauté de Communes du Comté de Grimont de disposer d'une réserve foncière.

En complément, il répond que la collectivité n'assume pas la responsabilité de l'inaboutissement des projets privés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h40.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Jean-Louis DUFOUR

Yves-Marie LEHMANN
Vice-Président du Conseil Régional